

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE

**68 Rue Royale
59000 LILLE**

SIREN : 783.713.498.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II

Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE
68 Rue Royale
59000 LILLE
SIRET : 783.713.498.00013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Lille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe de vos comptes annuels.

En pages 6 de l'annexe des comptes annuels paragraphe « Faits caractéristiques », il est mentionné le traitement comptable des opérations juridiques particulières de l'exercice. Nous attirons votre attention sur le traitement comptable de l'apport de la Congrégation des Filles de l'Enfant Jésus et sur celui de l'indemnité versée à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance :

- La note sur la « Règles générales » mentionnée en page 3 et suivantes de l'annexe des présents comptes annuels précisant notamment le référentiel comptable utilisé et les méthodes utilisées pour les immobilisations et amortissements, les titres de participations et les fonds dédiés;
- Ainsi que la note de bilan sur les « Immobilisations financières » mentionnée en page 10 de l'annexe des présents comptes annuels précisant les règles de valorisation et de comptabilisation retenues.

Dans le cadre de notre appréciation des autres règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés,
- Le traitement des immobilisations et des amortissements conformément à la législation en vigueur,
- L'évaluation des provisions pour risques et charges et plus particulièrement celles liées aux litiges en-cours ainsi qu'aux engagements pris vis-à-vis des prêtres aînés et des salariés en nous assurant du caractère approprié des informations mentionnées en annexes,
- L'évaluation des titres de participation
- Et concernant la méthodologie retenue pour la comptabilisation des legs.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Lille dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d' autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté aux administrateurs et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économiste diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras
Le 26 juin 2023
L'un des Gérants
Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement	40 000	40 000		
		Donations temporaires d'usufruit	254 499	226 626	27 872	
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	1 467 422	177 532	1 289 889	
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	1 761 921	444 159	1 317 762	1 352 083	
	Immobilisations corporelles	Terrains	720 383		720 383	720 383
		Constructions	101 478 205	48 893 457	52 584 748	42 759 118
		Inst. techniques, mat.out.industriels	10 657 073	7 406 499	3 250 574	2 804 804
Immobilisations corporelles en cours		2 668 463		2 668 463	5 197 517	
Avances et acomptes						
TOTAL	115 524 127	56 299 956	59 224 170	51 481 823		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 306 026		1 306 026	896 489	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	4 539 062	810 945	3 728 116	4 129 046	
	Autres titres immobilisés	2 961 486		2 961 486	2 961 486	
	Prêts	411 154	2 619	408 534	434 418	
	Autres	15 520		15 520	6 814	
	TOTAL	7 927 222	813 564	7 113 658	7 531 766	
Total I		126 519 298	57 557 680	68 961 617	61 262 162	
Actif circulant	Stocks et en cours		189 860	1 440	188 420	154 458
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	577 117	39 000	538 117	190 437
		Créances reçues par legs ou donations	3 281 948		3 281 948	2 222 626
		Autres	1 605 716	12 412	1 593 304	1 463 667
		TOTAL	5 464 781	51 412	5 413 369	3 876 731
	Divers	Valeurs mobilières de placement	31 588 152	789 628	30 798 524	35 291 403
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		9 992 422		9 992 422	14 985 695	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		185 166		185 166	209 072	
Total II		47 420 384	842 481	46 577 903	54 517 362	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		173 939 683	58 400 161	115 539 521	115 779 524	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	214 366	214 366
	Fonds propres complémentaires	6 169 439	6 169 439
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 450 000	
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	874 146	874 146
	Réserves pour projet de l'entité	108 449	108 449
Autres	42 467 384	40 068 533	
Report à nouveau	12 333 067	14 527 027	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-1 182 612	204 891	
Situation nette (sous-total)	62 434 242	62 166 854	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	312 871	332 200	
Provisions réglementées			
Total I	62 747 113	62 499 055	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	4 272 643	2 872 913
	Fonds dédiés	1 507 182	1 410 891
	Total II	5 779 825	4 283 804
Provisions	Provisions pour risques	220 000	170 000
	Provisions pour charges	10 628 010	11 437 108
	Total III	10 848 010	11 607 108
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	27 166 356	27 564 442
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	2 165 165	2 355 111
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 354 120	2 203 080
	Dettes des legs ou donations	366 623	248 542
	Dettes fiscales et sociales	1 043 232	982 529
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	532 379	839 186
	Autres dettes	3 459 246	3 115 398
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	77 446	81 265	
Total IV	36 164 571	37 389 556	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	115 539 521	115 779 524	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 161 616	1 022 939
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	34 302	27 134
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 188 079	1 011 023
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	8 999	8 640
	Ventes de prestations de service	2 866 120	1 468 766
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	49 228	57 212
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	11 898 912	11 434 203
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	2 626 034	1 690 289
	Contributions financières	415 298	283 175
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 172 727	1 904 792
Utilisations des fonds dédiés	495 359	434 445	
Autres produits	3 975 462	3 419 664	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	25 721 525	21 730 707
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	994 588	819 465
	Variation de stocks	-37 710	25 853
	Autres achats et charges externes (1)	10 622 928	8 851 010
	Aides financières	4 299 892	4 315 328
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 131 092	915 289
	Salaires et traitements	6 872 773	6 624 112
	Charges sociales	2 166 593	2 039 660
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 589 381	3 893 599
	Dotations aux provisions	354 716	4 820
	Reports en fonds dédiés	591 650	539 253
	Autres charges	143 919	137 368
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	31 729 826	28 165 762
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-6 008 300	-6 435 055

Compte de résultat

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	232 570	165 792
	Autres intérêts et produits assimilés	2 872	3 188
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	5 020 489	4 178 140
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		5 255 932	4 347 121
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	905 453	82 510
	Intérêts et charges assimilées	189 425	156 692
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		1 094 879	239 203
2. Résultat financier (III-IV)		4 161 052	4 107 918
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-1 847 248	-2 327 136
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	16 000	16 000
	Sur opérations en capital	717 065	2 564 387
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 056 023	963 287
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		1 789 088
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	38 638	4 358
	Sur opérations en capital	965 559	891 203
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		1 004 198	895 561
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		784 890	2 648 114
Participation des salariés aux résultats		VII	
Impôts sur les bénéfices		VIII	
		120 255	116 085
Total des produits (I + III + V)		32 766 546	29 621 505
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		33 949 159	29 416 613
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-1 182 612	204 891
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		134 454	139 364
Bénévolat			
Total		134 454	139 364
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		134 454	139 364
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		134 454	139 364

ASS DIOCESAINE DE LILLE

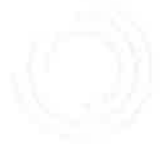
Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2022 ✓



Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	8
2.1	Actif immobilisé	8
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	12
2.1.4	Informations relatives aux filiales et participations	12
a.	Actif circulant	13
i.	Actif circulant / dépréciations	13
ii.	Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif	13
a.	Dépréciation de l'actif	14
b.	Fonds propres	15
i.	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	16
2.4.1	Autres fonds propres	17
2.5	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	18
2.5.1	Provisions	18
2.5.2	Passifs non comptabilisés	19
2.5.3	Fonds dédiés	19
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	20
a.	Compte de résultat	23
i.	Ventilation des produits d'exploitation	23
ii.	Contributions volontaires en nature	24
iii.	Legs, donation et assurance-vie	24
iv.	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	25
v.	Charges et produits exceptionnels	25
b.	Informations relatives à l'effectif	25
2	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	27
a.	Engagements financiers donnés et reçus	27



1 Principes et méthodes comptables

❖ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DIOCESAINE DE LILLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 115 615 563 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit 916 897 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'association.

Activité

L'Association Diocésaine de Lille a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

L'Association se propose en particulier les objets suivants :

L'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition ;

L'acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres aînés ou infirmes ; pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Eglise.

Les ressources de l'association sont :

- 1) les cotisations de ses membres,
- 2) les produits des troncs ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association,
- 3) les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux,
- 4) dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux,
- 5) le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- 6) les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Enfin, la plupart des lieux de Culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Evêque pour l'exercice du culte. L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de quelques lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fonds de dotations et dans le respect des recommandations comptables de la Conférence des Evêques de France.



Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

Le bilan

Le compte de résultat

L'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tel.

Trésorerie

Les soldes créditeurs et débiteurs des comptes bancaires faisant l'objet de convention de fusion auprès des établissements bancaires ont été compensés.

Fonds dédiés

Ressources affectées à un investissement : l'OEC et la CNCC considèrent que dès que l'investissement est fait, le projet est réalisé et les fonds dédiés doivent être entièrement repris. (Association, guide CNCC et CSOEC, 9-2011, p 202).

Au 31.12.2022, on compte 24 fonds dédiés non movimentés depuis plus de 2 ans pour un total de 81K€ dont 4 sur le siège (23.6K€) et 19 sur les paroisses (57.6K€).

La liste des fonds dédiés non movimentés est la suivante :

- Orgue : 50 € pour la paroisse de Mouvaux
- Moquette Eglise de Méteren : 2 890 € Paroisse St Benoit des Monts
- Aménagement crèche : 385 € ND de l'Espérance
- Installation d'une sonorisation dans l'Eglise Wez Macquart : 4 000 € ND de l'Espérance
- Travaux d'agrandissement d'une salle paroissial à Gesquière : 10 000 € Coudekerque
- Installation d'une soubasse à l'orgue de St Séphirin à Rosendael : 351 € St FIACRE
- Travaux pour l'Eglise St Martin : 2 840 € St Gilles en Dunkerque
- Orgue : 3 952 € Saint Gilles en Dunkerque
- Rénovation de l'orgue : 965 € Rives de l'AA
- Aménagement Eglise : 288 € St Jean en Weppes
- Renouvellement des chaises St Pierre St Paul : 274 € Lille Saint Augustin



- Réaménagement du chœur de St Pierre St Paul et aménagement de St Vincent : 2865 € Lille Saint Augustin
- Achat d'un orgue de cœur : 823 € Lesquin
- Réparation Chauffage de l'Eglise St Jean Bosco : 3 119 € Mons
- Rénovation de l'Eglise Sainte Camille : 16 243 € Saint André Saint Camille
- Achat d'un orgue : 935 € Hem Bonne Nouvelle
- Aménagement Espace Liturgique de l'Eglise SC, rénovation Chemin de l'église St Louis : 6 844 € Tourcoing St Pierre
- Restauration Notre Dame des Anges : 300 € Tourcoing St Pierre
- Exposition CARO/collection DELAINE : 464 € Siège
- Sauvetage toiles peintes et chemin de croix Eglise St Gérard Wattrelos : 2 090 € Siège
- Création d'un lieu de cule Port Ouest Dunkerque : 326 € Siège
- Travaux oratoire Eglise St Martin Dunkerque : 8675 € Siège
- Béatification Philibert Vrau : 12 114 € Siège

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Ces fonds dédiés n'ont pas été utilisés car il existe un délai de mis en œuvre des projets ou un délai pour engager les dépenses.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 30 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.



Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et les charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

❖ Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

En 2022, la congrégation des filles de l'enfant Jésus a fait l'apport d'un ensemble immobilier à usage d'habitation dit « résidence les platanes et les fonds et terrains en dépendant à l'Association Diocésaine de Lille :

- 130 rue de la Louvière évalué en pleine propriété pour 1 450 000 €. Ce bien est apporté avec un contrat de location. Ce bien a été comptabilisé en fonds propres avec droit de reprise et en immobilisation incorporelle. Cet apport a été effectué sans contrepartie financière mais sous réserve que l'Association Diocésaine :
 - Libère de tout loyer les membres de la Congrégation des Filles de l'Enfant Jésus résidentes « aux Platanes ».
 - Garantisse un accompagnement spirituel aux deux résidences de l'EHPAD Natalie Doignies (Les Buissonnets et Résidente Porte de Gand) en nommant et salariant un animateur de vie spirituelle pendant 20 ans.

En 2022, une indemnité d'éviction de 945 000 € a été constatée au profit de la DDEC. Cette charge est à nuancer suite à la vente de l'immeuble début 2023 pour un montant de 3 880 000€.

Le 28 février 2022, l'Association Diocésaine a conclu avec la ville de Roubaix un bail emphytéotique pour une durée de 60 ans.

Autres éléments significatifs

PERIMETRE

Les comptes annuels de l'Association diocésaine de Lille au 31.12.2022 comprennent les entités suivantes :



- Le siège
- 9 établissements secondaires
- 106 paroisses
- 13 doyennés
- 36 mouvements et services subventionnés
- 90 mouvements non subventionnés

7 mouvements ont été créés en 2022 (contre 3 en 2021) et 3 mouvements ont été clôturés (contre 1 à 2021).

Il n'est pas à noter d'autre modification notable du périmètre sur 2022. Ces modifications sont sans impact sur la situation nette.

Les comptes de l'Association diocésaine reprennent le détail du patrimoine et des flux par nature de chaque entité sauf pour certains mouvements non subventionnés pour lesquels la comptabilité n'a pas été obtenue. Toutes les entités ont été incluses dans le périmètre si leur compte bancaire est ouvert au nom de l'Association et si elles sont placées sous sa responsabilité.

Comme pour l'exercice précédent, le périmètre de 2022 ne diffère pas de l'année 2021 dans la mesure où il a été possible d'obtenir l'intégralité des mouvements et services en 2022 comme en 2021.

Les comptes des associations qui ont une personnalité morale propre ne sont pas repris dans les comptes présentés ci-dessus même si elles sont subventionnées en totalité par l'Association Diocésaine de Lille.



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 881 081	2 800	121 959	-	1 761 922
Immobilisations corporelles	Terrains	720 383	-	-	-	720 383
	Constructions	87 643 172	13 945 437	110 404	-	101 478 205
	Install. Tech., mat., outillage	4 399 403	689 553	8 294	-	5 080 662
	Install. générales, ag. Am. divers	1 255 953	-	-	-	1 255 953
	Matériel de transport	151 230	7 500	3 120	-	155 610
	Mat bur., informatique, mobilier	3 909 933	254 916	-	-	4 164 849
	Immo. Corp. En cours	5 197 517	2 328 103	4 857 157	-	2 668 464
	Autres immobilisations corporelles	896 489	629 334	219 797	-	1 306 026
Total III		104 174 081	17 854 843	5 198 772	-	116 830 153
Immobilisations financières	Participations	4 799 590	-	260 527	-	4 539 062
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	2 961 486	-	-	-	2 961 486
	Prêts et autres immo. financières	443 953	33 201	50 480	-	426 674
Total IV		8 205 029	33 201	311 007	-	7 927 223
Total général		114 260 191	17 200 496	5 631 738	-	126 519 298

Autres postes d'immobilisations incorporelles : 3 211 922 €

Dont donations temporaires d'usufruit : 254 500 €

Autres immobilisations corporelles Divers : 2 366 223 €

Dont biens reçus par legs et donations destinés à être cédés : 2 366 223 €



Immobilisations corporelles

La valeur des éléments corporel de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Décomposition des terrains et immeubles au 31/12/2022 :

- Les terrains et immeubles canoniquement diocésains figurent pour une valeur brute de 13 224 348 €
- Les terrains et immeubles canoniquement paroissiaux figurent pour une valeur brute de 12 511 638 €

Il n'a pas été possible d'appliquer le règlement sur les actifs au regard de la décomposition des éléments corporels.

Immobilisations financières

Titres immobilisés

Les titres immobilisés au 31.12.2022 dont le montant total est de 3 765 697 € correspondent à :

- 1 428 titres (67.14%) de la SCI des Stations pour 2 176 972 € ;
- 1 289 titres de la SCI Place Jeanne D'arc pour 87 734 € ;
- 30 000 titres de la SCI Maison d'Eglise pour 1 500 001 € ;
- 1 000 parts sociales du Crédit Mutuel pour 1 000 € ;
- 99 parts sociales de la SCI Saint Luc pour 990 € ;
- 1 part sociale de la société coopérative d'intérêt collectif Enercoop pour 100 €.

Les titres immobilisés n'ont pas fait l'objet de provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice mis à part ceux de la SCI Maison de l'Eglise dont la dépréciation s'élève à 735 836 €, soit une dotation de 64 293 € sur l'exercice 2022. (Aucun bénéfice ne sera réalisé sur cette SCI, la participation du diocèse sera perdue au terme de l'amortissement du bien). La dépréciation a été calculée uniquement sur les 15 000 titres déjà présents au 31/12/2017 dans la mesure où les autres titres ont été comptabilisés à 1€ et qu'au regard des actes conclus à ce jour, la valeur espérée de la SCI à l'issue du bail à construction est nulle.

Le cas échéant, les titres seraient dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

L'Association Diocésaine lors de la souscription de 1 250 parts SIPAREX s'est engagée à verser 1 032K€ dont 756 K€ sont versés au 31/12/2022. Le montant restant à verser de 276 K€ est comptabilisé en compte 269 " Versements restant à effectuer sur les titres de participation non libérés ".

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.



2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

	Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	528 998	37 121	121 959	444 159
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	44 884 054	4 069 787	60 384	48 893 457
	Install. Tech., mat., outillage	3 067 082	301 833	8 294	3 360 621
	Install. générales, ag. Am. divers	1 122 970	43 583	-	1 166 553
	Matériel de transport	97 433	13 378	3 120	107 691
	Mat bur., informatique, mobilier	2 624 230	147 404	-	2 771 634
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	51 795 769	4 576 007	71 798	56 299 956
	Total général	52 324 767	4 613 128	193 757	56 744 116

Autres postes d'immobilisations incorporelles : 441 159 €

Dont donations temporaires d'usufruit : 226 627 €



2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	673 262	140 303	-	813 565
TOTAL	673 262	140 303	-	813 565

2.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SCI 73 RUE DES STATIONS	3 414 858 €	63.75%	2 176 972 €		493 965 €	
	6 341 965 €		2 176 972 €		168 313 €	
	Observation :					
SCI PLACE JEANNE D'ARC	146 351 €	59.95%	87 734 €		329 898 €	
	1 481 073 €		87 734 €		30 182 €	
	Observation :					
SCI SAINT LUC	1 000 €	99%	990 €		57 583 €	
	-252 917 €				- 65 799 €	
	Observation :					

Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SCI MAISON DE L'EGLISE	3 700 000 €	40.54%	1 500 001 €			
	1 894 896 €		1 500 001 €		-158 592 €	
	Observation :					



a. Actif circulant

i. Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	1 615	-	175	1 441
Usagers	-	39 000	-	39 000
Autres	41 006	765 151	4 116	802 041
TOTAL	42 622	804 151	4 291	842 482

ii. Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

1. Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	185 167 €		

2. Produits à recevoir

	Montant
Etat – Produits à recevoir	312 349
Divers Produits à recevoir	339 200
Produits à recevoir SolidFoy Nazar	12 288
Produits à recevoir AEU	21 634
A recevoir Apport Ass du Vœu	3 410
Produit à recevoir Valdocco	75 000
CAVIMAC à recevoir	2 655
Produits à recevoir autres	245 203
Total	1 011 739



Concernant la subvention de la DRAC, il existe un risque de non recouvrement.

a. Dépréciation de l'actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières	673 262	140 403	100	813 565
Stocks	1 615		175	1 440
Usagers		39 000		39 000
Autres	41 005	765 051	4 016	802 040
TOTAL	715 882	944 454	4 291	1 656 045

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Informations sur le mode et la méthode d'évaluation :

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours du derniers mois de l'exercice
- Pour les titres non-cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2022, la répartition des plus ou moins-values latentes pour le siège est la suivante :

- Plus-values latentes : 10 296 638 €

Il n'y a pas de plus ou moins-values latentes dans doyennés.

Le résultat financier réel est de – 7 096 551 €



b. Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.



i. Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	6 383 807	-	-	-	-	-	-	6 383 807
Fonds propres avec droit de reprise	-	1 450 000	-	-	-	-	-	1 450 000
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	41 051 129	2 398 851	-	-		-		43 449 980
Report à nouveau	14 527 028	2 193 960	-	-		-		12 333 068
Excédent ou déficit de l'exercice	204 892	1 387 505	-	-	-	-	-	-1 182 613
Dotations comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	332 200			-19 329		-		312 871
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	62 499 055	267 387	-	-19 329	-	-	-	62 747 113



2.4.1 Autres fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise				
Apports		1 450 000		1 450 000
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

L'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme. La convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf...). Cet apport est enregistré en fonds propres.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.



2.5 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.5.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	170 000	50 000		220 000
Provisions pour charges	11 437 108	269 152	1 078 250	10 628 010
TOTAL	11 607 108	319 152	1 078 250	10 848 010

2.5.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 10 237 573 EURO.

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2022, cette provision s'élève à 330 575 €.

Hypothèse de calcul retenues :

Le calcul de la provision pour engagement de retraite est évalué y compris par charges sociales (taux de 55% pour les cadres et taux de 40% pour les employés).

Le montant de l'engagement est calculé conformément au statut du personnel de l'Association Diocésaine de Lille.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 3.77%
- Table de vie : Source INSEE 2013/2015 mixte

La méthode employée est celles des « unités de crédit projetées avec salaire fin de carrière ». Le calcul est fait salariés par salarié.

L'association diocésaine s'est engagée à subvenir aux besoins matériels des prêtres du jour de leur ordination jusqu'à leur décès. L'âge moyen de cessation d'activité d'un prêtre, matérialisée par le non-renouvellement de sa lettre de mission est de 75 ans. Sur la base du coût moyen d'un prêtre retiré, une provision a été constituée pour faire face à la charge future du diocèse. Cette charge est calculée en fonction de l'espérance de vie de chaque prêtre et de son nombre d'années d'activité.



Le coût par prêtre retenu correspond à la moyenne des coûts des trois derniers exercices afin de lisser les variations exceptionnelles sur certains postes de charges. La dotation ou la reprise de cette provision pour charge est comptabilisée en exceptionnel.

La table de vie a été actualisée avec la table Source INSEE 2012/2014 pour les hommes. Le coût moyen d'un prêtre retiré a été évalué au 31/12/2022 à 11 557€ par an. Au 31/12/2022, cette provision s'élève à 9 906 998€.

2.5.2 Passifs non comptabilisés

2.5.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

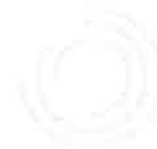
Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les principaux fonds dédiés au 31.12.2022 sont les suivants :

- Musée Diocésain des œuvres anciennes : 96 802€
- Formation des futurs prêtres : 390 332 €
- Prêtres âgés : 465 289 €
- Mission CDAS : 133 759 €
- Notre Dame de la Treille : 19 614 €
- Philibert Vrau : 12 114 €

2.5.3.1 Ressources liées à la générosité du public

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices"
Legs ou donations	2 823 874	2 001 972	569 593		4 244 770	
Fonds dédiés	1 410 891	591 650	495 360		1 507 182	81 293
Donations temporaires d'usufruit	49 039		21 166		27 873	
TOTAL	4 283 805	2 593 623	1 056 959	-	5 779 826	-



2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	411 154		411 154
	Autres	-		15 520
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	577 117	538 117	
	Autres	1 605 717	4 887 664	
Charges constatées d'avance		185 167	185 167	
TOTAL		13 392 005		

Créances de l'actif circulant – Autres : 4 887 664 €

Dont créances reçues par legs et donations : 3 281 948 €

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	27 166 357	4 468 682		
	à plus d'1 an à l'origine	22 697 675	1 854 568	9 384 558	11 458 549
Emprunts et dettes financières divers		2 165 166	260 665	1 495 280	409 221
Fournisseurs et comptes rattachés		1 354 121	1 354 121		
Dettes fiscales et sociales		1 043 233	1 043 233		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		532 379	532 379		
Autres dettes		3 459 246	3 825 869		
Produits constatés d'avance		77 447	77 447		
TOTAL		-			

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 825 662
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	



1. Charges à payer

	Montant
Factures à payer	160 273
Intérêts cours sur emprunts	18 493
Personnel prov Congés Payés	264 356
Personnel Charges à payer CAVIMAC	73 238
Personnel Verst CPAM	2 882
Personnel RTT à payer	27 377
Charges soc/Prov CP	127 161
Organismes sociaux à payer	90 161
Charges soc/Prov RTT	13 293
Etat charges à payer	48 000
Divers charges à payer	312 861
A payer Apport Ass du vœu	16 000
CAVIMAC à payer	490
Charges à payer à autres entités	303 577
Total	1 458 162

2. Produits constatés d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance	77 447		



a. Compte de résultat

i. Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

Secteur d'activité	31/12/2022
Vente de marchandises (Vendeville, cierge, abonnements)	1 135 765 €
Cotisations Cathéchèse	196 050 €
Pèlerinages diocésains	1 262 614 €
Restauration hébergement MDA Merville	564 820 €
Revenus Immobiliers	1 445 604 €
Deniers, quêtes et dons	11 898 912 €
Troncs et Cierges	671 805 €
Services religieux et recommandations	2 146 598 €
Total	19 322 168 €



ii. Contributions volontaires en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité
- L'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisé qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes des Associations Diocésaines ne seraient pas compatibles avec ce statut.

Une information limitée aux diacres et laïcs en mission ecclésiale ouvrant dans des missions de support régulières pour la Curie est renseignée dans l'annexes des comptes annuels.

iii. Legs, donation et assurance-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 433 885
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	2 546 296
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	290 035
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinées à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	577 587
TOTAL	4 847 804

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	219 798
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 001 972
TOTAL	2 221 770

Les legs particuliers sont inscrits dès l'acceptation par le CA. La demande de délivrance est faite le lendemain de l'acceptation.



iv. Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	20 000	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	20 000	

v. Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 638	
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	1 924	
Charges exceptionnelles	18 636	
Subventions d'investissement virées au résultat		19329
Produits de cession d'éléments d'actif		643000
Autres produits		70736
Provisions pour risques et charges		1001113
Transfert de charges		54910
TOTAL	59 198	1 789 088

b. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

L'effectif moyen du personnel est de 88 personnes.

	Personnel salarié
Cadres	25
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	63
Ouvriers	
TOTAL	88



Les effectifs présentés ci-dessus sont calculés en équivalent temps plein et ne comprennent pas les effectifs des paroisses.

Le personnel salarié est le personnel de l'Association Diocésaine (Siège, Formation 74, Séminaire, Vendeville, Passerelle, Cathédrale, Pèlerinages Diocésains et Maison Diocésaine d'Accueil de Merville, Maison de l'Apostolat des laïcs, Pastorale de la communication, Officialité inclus).

L'association diocésaine subventionne le personnel de l'ALAP qui représente 94 ETP.

135 personnes travaillent pour les paroisses pour lesquelles la durée du temps de travail n'a pas pu être identifiée.

Répartition du personnel religieux au 31.01.2023 :

	-75 ans	+ 75 ans	Total
Prêtres	93	100	193
Diacres	92	15	107



2 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

a. Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Travaux Cathédrale	1 866 000	
Réhabilitation et Extension rue Berthelot	330 000	
Nantissement	10 625 000	
Engagement Siparex	245 025	
Engagement Siparex II	419 950	
Autres engagements donnés	13 485 975	

Voir ci-dessous

- Différents contrats de commodat ont été passés avec des associations
- Nantissement de 625K€ au CIC de 65 parts Fonds Chrysole et Piat
- Nantissement de 1 001K€ à la Banque Postale de 1 112 parts de SCPI Atout Pierre Diversification
- Nantissement de 750K € à la Banque Postale sur le « compte Titres Nantis »
- Nantissement de 2 250K€ à la Banque Postale de 2 500 parts de SCPI Atout Pierre Diversification
- Nantissement de 6 000K€ au Crédit Agricole sur le compte de titres ordinaires.
- Suite à la souscription de 750 parts Siparex, l'Association Diocésaine s'est engagée à verser 533K€ dont 512K€ sont versés au 31/12/2022. Le montant restant à verser est de 20K€.
- Suite à la souscription de 500 parts Siparex II, l'Association Diocésaine s'est engagée à verser 500K€ dont 245K€ sont versés au 31/12/2022. Le montant restant à verser est de 255K€.
- Suite à l'octroi de subvention pour 373 K€ par la DRAC entre décembre 2017 et juillet 2019, l'Association Diocésaine s'est engagée à hauteur 1 866K€ de travaux pour la cathédrale.
- Suite à la signature du contrat d'Architecte avec l'Agence Larrondo architecte du 14/01/2017, l'Association Diocésaine s'est engagée à hauteur de 330K€ pour la rue Berthelot pour des travaux de réhabilitation et extension d'une maison.



- Suite à l'apport de la Congrégation des Filles de l'enfant Jésus du 5 septembre 2022, l'Association diocésaine s'est engagée à garantir un accompagnement spirituel en nommant et en salariant un animateur de vie spirituelle pendant une durée de 20 ans
- Suite au legs BESEGHEER, l'Association Diocésaine de Lille s'est engagée à reverser 3 trentains aux missions des diocèses du Cameroun.

Engagements reçus

Suite à la réforme du plan comptable, les engagements liés aux legs et donations temporaires apparaissent désormais au niveau de l'actif.

Crédit-bail

Compte tenu du caractère non significatif des redevances de crédit-bail comptabilisées et des informations à notre disposition, il n'est pas nécessaire de fournir un ~~tableau~~ des engagements de crédit-bail.